

Feu vert pour la nouvelle usine de Vadec

LA CHAUX-DE-FONDS Les dernières oppositions ont été levées. La nouvelle usine de valorisation thermique des déchets devrait voir le jour en 2031. Le point avec le directeur Emmanuel Maître.

PAR DANIEL DROZ

«C'est vrai que c'est un soulagement», confie Emmanuel Maître, directeur de Vadec. A La Chaux-de-Fonds, la société a obtenu le permis de construire sa nouvelle usine de valorisation thermique des déchets, a-t-elle communiqué hier. Les dernières oppositions – notamment celle d'un collectif de riverains – ont été levées ce printemps. En 2025, le projet a déjà dû être redimensionné pour répondre aux craintes de la Commission Unesco. Celle-ci jugeait l'usine trop voyante, alors que la vieille ville est intégrée à l'urbanisme horloger, inscrit au Patrimoine mondial de l'Unesco.

Un bâtiment moins haut que prévu

«Nous faisons un sacrifice sur le confort d'exploitation avec une partie de nos activités qui se dérouleront en sous-sol», relève Emmanuel Maître. L'ensemble sera donc moins haut. Le four a été abaissé de plus de 6 mètres. La partie est du bâtiment, dédiée à la valorisation énergétique, ne fera plus que 25 mètres de haut, mais elle occupera davantage de terrain. Le budget pour la réalisation de cette nouvelle usine avoisine 300 millions de francs.

«Nous n'avons pas perdu de temps»

En 2027, Vadec va notamment préparer et mener les appels d'offres pour la partie génie civil. «Les travaux liés à la nouvelle usine sont planifiés début 2028. La mise en exploitation totale est actuellement prévue



La nouvelle usine de Vadec traitera 120 000 tonnes de déchets par année. ILLUSTRATION: JULIEN DUBOIS ARCHITECTES

à fin 2031», précise Emmanuel Maître. «Nous n'avons pas perdu de temps sur le timing global du projet. Nous avons toujours le même objectif de mise en service qu'en 2023.» Durant les travaux, l'usine actuelle continuera de fonctionner. «Pour assurer l'alimentation du chauffage à distance. Ça demandera une planification fine», relève Emmanuel Maître. «Nous prendrons tou-

tes les mesures pour que ça fonctionne.» De plus, ce projet permet, pour une bonne partie de la parcelle, d'éliminer les terres qui ont été polluées par les activités antérieures à l'incinération, telles que la production de gaz de ville.

Cottendart toujours utilisée

A Colombier, à terme, l'usine de Cottendart devrait cesser

“
Nous n'avons
malheureusement plus
de solutions par le rail
depuis Cottendart.”
EMMANUEL MAÎTRE
DIRECTEUR DE VADEC

d'incinérer des déchets ménagers. Vadec travaille à trouver des solutions pour assurer la continuité de l'alimentation du chauffage à distance de la Basse-Areuse, via Cadbar. «De plus, nous continuerons d'utiliser le site de Cottendart pour tout ce qui a trait au recyclage», précise Emmanuel Maître. «Il y aura aussi tout le conditionnement des déchets incinérables du Littoral pour leur

acheminement à La Chaux-de-Fonds.» Celui-ci se fera par la route. «Nous n'avons malheureusement plus de solutions par le rail depuis Cottendart.» Les riverains de l'usine chaux-de-fonnaire devraient être peu affectés par ces passages de camions. La sortie du futur tunnel de la H18 est très proche de l'usine. «Pour le Jura et le Jura bernois, nous continuerons d'utiliser le train, y compris pour évacuer les résidus d'incinération destinés au stockage dans les décharges de Celtor et du Syndicat de gestion des déchets de Delémont et environs (Seod)», précise-t-il. Le train s'arrête à Bellevue, en haut du Chemin blanc, où des camions récupèrent les déchets conditionnés.

Cent vingt mille tonnes par année

La nouvelle infrastructure pourra en absorber 120 000 tonnes par année. «C'est la capacité de notre zone d'approvisionnement», indique le directeur. Propriété de 49 actionnaires – publics et parapublics – Vadec valorise et traite les déchets de plus de 150 communes de l'Arc jurassien. Environ 350 000 habitants des cantons de Neuchâtel, de Berne, du Jura et de Vaud sont concernés. Depuis la genèse de Vadec Evolution, un comité de pilotage de cinq personnes est à la baguette. Il a été dirigé par Josette Frésard, présidente du conseil d'administration de Viteos, jusqu'à l'obtention du permis de construire. L'ancien conseiller d'Etat Laurent Kurth lui a succédé.

Les modifications du projet Vadec ne satisfont pas ses opposants

C'est officiel: les travaux de la nouvelle usine de valorisation des déchets vont pouvoir être lancés. C'est ce qu'a annoncé Vadec ce vendredi 25 septembre, déclarant que les oppositions au projet Vadec Evolution avaient été levées après que les plans de construction ont été modifiés. Mais du côté de certains opposants, la pilule ne passe pas. C'est le cas du Collectif des ami.e.s et riverain.e.s du quartier de l'Industrie (Carqi). «Nous avons toujours pensé que l'installation d'une telle usine disproportionnée par sa taille et hautement polluante au détriment de la santé de la population était une hérésie», déclare aujourd'hui une membre du collectif qui rappelle qu'une grande partie des déchets brûlés dans l'incinérateur géant seront «industriels et non recyclables».

«L'envergure reste démesurée»

Les modifications prévues, à savoir une réduction

de la taille du bâtiment, ne convainquent pas le Carqi. «Celles-ci ne sont qu'esthétiques et ne répondent pas à nos préoccupations profondes. L'envergure du bâtiment reste démesurée et modifiera le paysage urbain de la ville. D'ailleurs, l'abaissement des volumes n'est intervenu qu'après un préavis négatif du Canton de Neuchâtel et non en réponse à notre demande.» La porte-parole ajoute que, selon elle, l'impact environnemental du projet a été tout bonnement ignoré. «Nous nous inquiétons de l'impact de ce projet sur le quartier de l'Industrie pendant les travaux et après.»

Moyens financiers insuffisants

«Nous nous inquiétons aussi de voir affluer des déchets venus de bien plus loin pour assurer l'alimentation et la rentabilité de l'usine dont le coût de construction gigantesque devra être amorti.» Au total, Vadec Evolution incinérera 120 000 tonnes de déchets venus de l'Arc jurassien chaque

année, absorbant ainsi ceux aujourd'hui traités à Colombier. Pourquoi alors ne pas maintenir l'opposition? «Notre collectif ne pouvait user des voies démocratiques de recours devant la justice sans moyens financiers très importants. Nous ne disposons pas de telles ressources.» Et d'ajouter: «En plus, les dérogations aux lois en matière d'urbanisme ont été accordées sans difficulté. Nos possibilités d'agir sont donc très limitées.» Le Carqi souhaite avant tout un débat éclairé autour de la construction de Vadec Evolution. «La construction de la patinoire a par exemple fait l'objet d'un débat public exceptionnel à la Maison du peuple, largement médiatisé», rappelle la porte-parole. «La construction d'un incinérateur géant en plein centre-ville ne mérite-t-elle pas une information claire et transparente des citoyens afin qu'ils puissent se prononcer sur sa pertinence, dans un processus démocratique?» **EDE**

Un plus pour le chauffage à distance

Avec plus de 80% d'efficacité énergétique, la nouvelle usine de valorisation thermique des déchets permettra de doubler le réseau de chauffage à distance de La Chaux-de-Fonds, géré par Viteos. A terme, ce sont plus de 1000 bâtiments qui y seront raccordés. «Ça représente une économie de 15 millions de litres de mazout. C'est un apport important à la politique énergétique et climatique du canton», relève Emmanuel Maître, directeur de Vadec. De plus, cette énergie est «moins sensible aux aléas géopolitiques», rappelle-t-il. Par les temps qui courent, ce n'est pas négligeable. Par ailleurs, la nouvelle usine produira également de l'énergie électrique en quantité équivalente à la consommation de près de 20 000 ménages. Une seule cheminée à la capacité d'en remplacer plus de 1000 et autant de chaudières à mazout ou à gaz. «Les émissions atmosphériques de la nouvelle usine seront bien inférieures aux exigences de la norme OPair 2022», répond Vadec à ceux qui s'inquiètent des rejets de polluants. «Ainsi, la qualité de l'air sera améliorée malgré le doublement de la capacité d'incinération.»